

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS460

présenté par
Mme Pételle, rapporteure

ARTICLE 9

Après la deuxième occurrence du mot :

« inférieur »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 13 :

« aux prévisions du contrat du fait de l'employeur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.